

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 124 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOUL - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 017-1123/07/CC

■ Attribution d'une gratification aux stagiaires de longue durée pour l'année 2008 **DGRH 07/514/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine accueille régulièrement des étudiants dans le cadre de leur stage obligatoire en entreprise.

Ces étudiants contribuent par leurs compétences à la réalisation de certaines missions au bénéfice de Marseille Provence Métropole. Ils sont amenés à engager des frais de transport et de restauration.

Par délibération en date du 13 février 2006, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le principe de l'attribution d'une gratification, destinée aux stagiaires accueillis par MPM, sous réserve qu'ils soient détenteurs d'un diplôme sanctionnant quatre années d'études après le baccalauréat et que leur stage soit d'une durée égale ou supérieure à quatre mois.

Le montant d'une gratification accordée aux étudiants effectuant un stage obligatoire peut être variable mais doit rester inférieur ou égal à 30% du SMIC pour être exonéré du paiement des cotisations de sécurité sociale.

Sur la base de la circulaire ministérielle DSS/5B/2007/236 du 14 juin 2007, il apparaît souhaitable de fixer à trois mois, au lieu de quatre précédemment, la durée minimale des stages ouvrant droit à gratification,

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- La loi n° 2006-296 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- Le décret n° 2006.757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- L'arrêté du 13 juin 2007 abrogeant l'arrêté du 11 janvier 1978, portant fixation de l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues au titre des travailleurs non rémunérés en espèces
- La circulaire ministérielle DSS/5B/2007/236 du 14 juin 2007 relative à la protection sociale du stagiaire et aux conditions de mise en œuvre des articles 9 et 10 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- La délibération FAG 4/058/CC du 13 février 2006 accordant la gratification aux stagiaires,
- La délibération FAG 10/382/CC du 22 mai 2006 qui par son article 4 annule et remplace l'article 3 de la délibération du 13 février 2006,
- La délibération FAG 7/1035/CC du 18 décembre 2006 relative à la gratification des stagiaires pour l'année 2007,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accueille régulièrement des étudiants dans le cadre de leur stage obligatoire en entreprise,
- Que les étudiants détenteurs d'un diplôme sanctionnant quatre années d'études après le baccalauréat et qui effectuent un stage de longue durée au sein de MPM contribuent activement à la réalisation des missions de celle-ci,

Après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1 :

En 2008, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pourra accueillir 9 stagiaires (durée moyenne du stage de 5 mois), ce qui représente une dépense totale de 16 200 €.

La durée minimale des stages ouvrant droit à gratification est fixée à 3 mois.

Les paiements aux stagiaires seront effectués mensuellement sur la base d'un avenant à la convention de formation et d'une attestation mensuelle de réalisation de stage.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de MPM : Sous Politique A 510 – Chapitre 012 – Fonction 020 – Nature 6218

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Pierre PENE

Jean-Claude GAUDIN